

Les règles d'or pour la location de machines

Chez De Block Verhuur, nous nous engageons à établir une collaboration agréable et transparente. Notre devise ? "**De bonnes conventions font de bons amis.**"

Pour cette raison, nous avons détaillé ci-dessous les principales règles concernant la location de nos machines, accompagnées d'exemples pour tout clarifier.

1. Durée minimale de location

La durée minimale de location est toujours **d'un jour**

- Une journée va de **00h00 à 23h59** et comprend au maximum **8 heures de fonctionnement**.
- Vous commencez plus tard dans la journée ? Pas de problème ! La journée de location se termine toujours à **23h59** de ce même jour.
 - *Exemple* : Vous démarrez la machine à midi. La journée de location se termine à 23h59. Si vous utilisez la machine le jour suivant, une nouvelle journée de location commence.
- Des heures supplémentaires au-delà de 8 heures ? Aucun souci, elles sont facturées **au prorata**.

2. Périodes de location et heures de fonctionnement

Les périodes de location sont limitées par un nombre maximum d'heures de fonctionnement :

- **1 jour** : maximum 8 heures de fonctionnement
- **1 semaine (5 jours ouvrables)** : maximum 40 heures de fonctionnement
- **1 mois (20 jours ouvrables)** : maximum 160 heures de fonctionnement

Important : Le nombre d'heures de fonctionnement est un maximum et non un minimum garanti. Si vous utilisez moins d'heures, le tarif standard s'applique. Les heures supplémentaires sont facturées au prorata.

- *Exemple pratique* : Vous louez une machine pour 6 jours et l'utilisez 6,5 heures par jour, soit 39 heures (en dessous du maximum hebdomadaire de 40 heures). Cependant, nous facturons 6 jours de location car la machine a été utilisée tous les 6 jours.

3. Commandes et désinscriptions

- **Comment commander ou se désinscrire ?**
 - Les commandes et désinscriptions ne sont valables qu'après **confirmation écrite** par mail via **info@deblockverhuur.be**. Une consultation téléphonique est possible, mais l'e-mail reste décisif.
- **Désinscriptions** :
 - Les machines doivent toujours être désinscrites **par e-mail**. Sans cet e-mail, la location continue.
 - Même pour une période de location convenue à l'avance, la fin de location doit être confirmée **par e-mail**.
 - Les désinscriptions doivent parvenir au plus tard à **8h le premier jour ouvrable après la dernière journée de location**.
- **Commandes pour le jour même** :
 - Vous commandez une machine pour une livraison le jour même ? Cette journée compte comme une journée entière de location, quelle que soit la durée d'utilisation.

4. Consommation de carburant

- Les machines sont livrées avec un **plein de carburant**.
- Vous pouvez choisir de les ramener pleines ou de laisser **De Block Verhuur** s'en charger. Dans ce cas, le carburant consommé vous sera facturé.

5. Nettoyage

- Les machines sont livrées **propres**.
- Si une machine est rendue sale, des frais de nettoyage de **85 €/heure HTVA** seront facturés.
- Les déchets tels que la terre, le béton ou les substances chimiques sont traités de manière respectueuse de l'environnement.

6. Transport

Chez **De Block Verhuur**, nous organisons généralement le transport des machines, sauf accord contraire. Voici nos directives :

Transport par De Block Verhuur

- Nous appliquons des **tarifs forfaitaires** par livraison ou enlèvement (un "demi-transport").
(Les transports exceptionnels sont exclus ; ils sont facturés à l'heure ou à un tarif convenu.)
- Pour réduire les coûts de transport, nous planifions nos trajets **efficacement**. Les machines sont souvent livrées ou récupérées en combinaison dans la même région.
 - *Exemple forfaitaire* : Une mini-pelle est livrée à un chantier à Anvers et une nacelle y est récupérée en même temps. Le tarif forfaitaire est de **90 € par trajet**, soit 90 € pour la livraison de la mini-pelle et 90 € pour l'enlèvement de la nacelle.

Horaires de livraison

- Les machines sont livrées **avant ou autour de 7h du matin**, sauf accord contraire.
- Dans la pratique, nous essayons souvent de livrer la veille pour gagner du temps.
- Si une machine est commandée plus tard dans la journée, la livraison dépend de notre planning, mais nous faisons de notre mieux pour la livrer le matin même.

Enlèvements

- Après désinscription, nous planifions généralement l'enlèvement **dans les 1 à 2 jours ouvrables**. Assurez-vous que la machine soit prête et facilement accessible, que ce soit de jour ou de nuit.

Accessibilité du chantier

Le client doit veiller à ce que :

- Il y ait suffisamment d'espace pour installer une machine.
- Le chauffeur puisse charger ou décharger la machine sans problème.
- Le sol soit protégé contre d'éventuels dommages causés par des chenilles en fer.

Frais de transport supplémentaires

Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer dans les cas suivants:

1. **Deuxième tentative de livraison ou d'enlèvement** : Si nous ne pouvons pas livrer ou enlever une machine pour des raisons indépendantes de notre volonté.
2. **Temps d'attente** : Des retards imprévus, comme l'enregistrement obligatoire sur un chantier ou dans une usine, entraînent des frais supplémentaires.

Transport par le client

- **Enlèvement par transport propre** :
 - Les machines peuvent être récupérées le jour ouvrable précédant le début de la location entre **14h00 et 17h30**, sauf accord contraire.
- **Retour par transport propre**:
 - Les machines doivent être restituées **au plus tard à 9h00** le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de location. Si elles sont restituées après 9h00, cette journée sera également comptée comme un jour de location.

7. Tarifs

Nous appliquons des tarifs journaliers, hebdomadaires et pour une période de 4 semaines. Le tarif applicable dépend de la durée de la période de location. Dès qu'une période plus longue devient plus avantageuse qu'une période plus courte, nous appliquons automatiquement le tarif le plus favorable.

Voici quelques exemples pour expliquer le fonctionnement. Supposons que les tarifs pour une machine soient les suivants :

- **Prix journalier** : 10 €
- **Prix hebdomadaire** : 40 €
- **Prix pour 4 semaines** : 130 €

Exemples:

1. **Location de 2 jours**
 - 2 jours x 10 €/jour = 20 €
2. **Location de 4 jours**
 - 4 jours x 10 €/jour = 40 €
3. **Location de 5 jours**
 - 5 jours x 10 €/jour = 50 € → Cela dépasse le tarif hebdomadaire de 40 €.
 - Vous payez donc le tarif hebdomadaire de 40 €.
4. **Location de 12 jours**
 - Tarif hebdomadaire : 40 € / 5 jours ouvrables = 8 € par jour
 - 12 jours x 8 € = 96 €
5. **Location de 17 jours**
 - Tarif hebdomadaire : 40 € / 5 jours ouvrables = 8 € par jour
 - 17 jours x 8 € = 136 € → Cela dépasse le tarif de 4 semaines de 130 €.
 - Vous payez donc le tarif de 4 semaines de 130 €.
6. **Location de 21 jours**
 - Tarif pour 4 semaines : 130 € / 20 jours ouvrables = 6,50 € par jour
 - 21 jours x 6,50 € = 136,50 €

Jours supplémentaires au-delà de 4 semaines

Chaque jour supplémentaire après 4 semaines est facturé à **1/20e du tarif de 4 semaines**.

Ce tarif s'applique uniquement à partir d'un minimum de 20 jours.

- **Exemple** : Pour une location de 21 jours, vous payez pour les 20 premiers jours **130 €** (tarif de 4 semaines) et pour le jour supplémentaire **6,50 €**.

8. Arrêts temporaires de location

Chez **De Block Verhuur**, nous établissons des accords clairs concernant l'utilisation des machines louées. En principe, les interruptions temporaires de location ne sont pas autorisées. Voici une explication des raisons et des exceptions possibles :

Pourquoi les jours de location continuent-ils à être facturés ?

Tant qu'une machine est présente sur le chantier, elle ne peut pas être utilisée ailleurs. C'est pourquoi la période de location reste en cours, même si la machine n'est temporairement pas utilisée, par exemple en raison de conditions météorologiques défavorables.

Quelles sont les options possibles ?

Vous pouvez toujours choisir de mettre fin à la location en signalant la restitution de la machine, puis de la louer à nouveau ultérieurement si nécessaire.

Exception : congés officiels dans le secteur du bâtiment

Pendant les périodes de congés officiels du secteur du bâtiment en été et en hiver, nous faisons une exception. En concertation, il est possible d'interrompre temporairement la location, sous les conditions suivantes :

- Vous devez communiquer les dates exactes des congés **par écrit à l'avance** à l'adresse **info@deblockverhuur.be**.
- La machine peut rester sur le chantier pendant la période de congé sans que la location ne soit facturée.

En conclusion

Chez **De Block Verhuur**, nous avons pour objectif d'offrir un service exceptionnel. La transparence et des accords clairs constituent le fondement de notre collaboration. Grâce à des directives précises, nous veillons à ce que vous, en tant que client, et nous, en tant que fournisseur, sachions exactement à quoi nous en tenir. Cela nous permet d'éviter les surprises et de nous concentrer pleinement sur le bon déroulement de vos projets.

Nous sommes toujours disponibles pour vous aider et réfléchir avec vous à des solutions parfaitement adaptées à vos besoins et attentes. Ensemble, nous faisons de chaque collaboration une réussite !

Si vous avez des questions, des remarques ou des besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis de vous aider !